

L'Assemblée pour l'Aveyron

MISE EN PLACE DU CONSEIL CITOYEN A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE : « L'ASSEMBLEE POUR L'AVEYRON »

NATURE DE L'OPERATION

Développer de nouvelles formes de dialogues avec les acteurs et citoyens du département.

OBJECTIFS

La création d'un Conseil citoyen au niveau départemental a pour but de favoriser la participation directe et active de tous les Aveyronnais à la politique de leur département. L'objectif principal est d'utiliser de multiples leviers pour favoriser la prise de parole, la connaissance, l'échange et le dialogue des citoyens aveyronnais. Ce dialogue entre élus et citoyens permet de recueillir et de définir les besoins et les attentes des Aveyronnais dans différents domaines.

CIBLES / PARTENAIRES

Citoyens Aveyronnais (groupe citoyens constitué sous forme d'un panel).

LES PERIMETRES D'ACTION

Le Département pourra demander au Conseil Citoyen de traiter des sujets particuliers (dans ce cas, le Département est « commanditaire »).

Le Conseil citoyen peut également s'autosaisir de sujets en garantissant un lien avec les compétences exercées au sein de la collectivité départementale.

Tous les travaux issus du Conseil citoyen seront exposés en séance plénière du Département. Le Conseil citoyen aura la possibilité de faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise selon les domaines de compétences qui pourraient être abordés notamment pour l'animation de travaux.

3 niveaux de périmètres d'actions :

- Niveau 1 : Emettre des avis consultatifs sur des sujets identifiés par l'Assemblée pour l'Aveyron / Produire des avis (sous forme de rapport(s)).
- Niveau 2 : Organiser le recueil des attentes des Aveyronnais / Recueillir les attentes et les besoins des citoyens sur des sujets pré-identifiés (ex : Quels besoins/attentes en termes de mobilités douces / définition du schéma départemental des mobilités douces = 1 rapport). Consultation citoyenne.

- Niveau 3 : Organiser la participation directe des Aveyronnais / Participer à la définition d'une politique (ex : la politique des collégiens à l'échelle de la collectivité = 1 convention/politique).

Exemples de champs d'actions des sujets qui pourraient être traités :

- La biodiversité
- La transition et le changement climatique
- Les sujets sociétaux
- L'économie - emploi - entreprises
- Aveyron-France-Europe-Monde
- Le rapport urbain-rural
- La jeunesse.
- ...

LES PRINCIPES DU CONSEIL CITOYEN

Le Conseil citoyen est institué par le pouvoir exécutif du Département de l'Aveyron et régi par un règlement intérieur qui en fixe les règles et les modalités.

Le Conseil s'appuie sur plusieurs principes directeurs pour permettre la participation citoyenne : transparence (définition précise du cadre, du périmètre, des règles du jeu et de « l'intensité » de la participation ; indépendance (veiller à garantir l'indépendance vis à vis du Département) ; inclusion (travailler à inclure les publics naturellement éloignés de ces démarches (jeunes, classes populaires, actifs...)) ; les décideurs indiquent aux citoyens comment leurs avis ont été pris en considération dans la décision.

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

L'Assemblée départementale de la société civile sera créée par simple délibération du Département qui fixera les grandes modalités d'organisation (Présidence, collèges d'intervenants, champ d'intervention, mandat, financier, ...).

Il sera ainsi composé à minima de 28 membres issus de 4 collèges :

- Collège 1 : représentants des secteurs économiques, des acteurs socio-professionnels et des associations environnementales
- Collège 2 : acteurs de la cohésion sociale et du secteur associatif
- Collège 3 : personnes qualifiées
- Collège 4 : Conseillers départementaux suppléants

Le président de l'Assemblée permanente est élu par ses pairs préalablement désignés par le Président du Département.

AVIS DU PROJET DE MANDATURE : Actions retenues

Après avoir été consultée, l'Assemblée pour l'Aveyron a formulé par écrit un avis sur le projet de mandature.

Le Département décide de retenir 12 idées issues des travaux de l'Assemblée pour l'Aveyron.

Le Département s'engage à étudier l'opportunité de mettre en œuvre ces actions au cours de son mandat (2021-2028) :

- Œuvrer pour la mise en avant du Fabriqué en Aveyron
- Mettre en œuvre des actions visant à encourager les jeunes vers le métier d'agriculteur
- Travailler sur une campagne de communication valorisant les actions liées à la transition écologique
- Définir une stratégie pour fédérer les acteurs liés à la gestion de l'eau
- Montrer aux Aveyronnais le caractère concret de l'occitan comme patrimoine culturel présent partout en Aveyron
- Aider les étudiants qui souhaitent étudier à l'étranger : bourses ?
- Mettre l'accent sur les relations entre les entreprises et les bénéficiaires du RSA
- Réfléchir à la prise en charge des accompagnants et des aidants des personnes âgées
- Travailler sur le développement des mobilités douces
- Etudier la possibilité de créer un « Concours Lépine en Aveyron »
- Créer une filière d'excellence sur le sport nature à l'échelle départementale
- A œuvrer au quotidien à donner une légitimité « suffisante » à l'Assemblée pour l'Aveyron